

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : RHAC-2015-038
Direction des ressources humaines et amélioration continue
Service : Dotation et développement organisationnel
Objet : Besoin de main-d'œuvre – Direction du Service de police
Date : 25 mars 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Direction du service de police a procédé à l'analyse de la circulation dans le secteur St-Jean-Chrysostome, plus précisément à l'intersection de la rue des Hérons. À la suite de celle-ci, il a été démontré que la circulation aux heures de la rentrée scolaire (en matinée) est suffisamment importante pour poser une intervention.

Afin d'assurer la sécurité des enfants, considérant le flot de circulation important à l'heure de la rentrée scolaire, il est requis de procéder au mouvement de main-d'œuvre recommandé en annexe.

Ce mouvement a été recommandé par le comité des finances et des ressources humaines du 23 mars 2015. Toutefois, le comité demande que l'addition d'EPA soit récupérée d'ici le 31 décembre 2015.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Ne pas autoriser ce mouvement de main-d'œuvre entraînera un risque pour la sécurité des enfants.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Pour combler le mouvement de main-d'œuvre en annexe, il faut anticiper un processus d'environ quatre (4) semaines.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
	EPA	0,04 (18 semaines)	0,09	
Masse salariale		1 743 \$	3 680 \$	
Avantages sociaux		436 \$	920 \$	
Total		2 179 \$	4 600 \$	

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Ce poste de brigade n'est pas prévu au budget initial 2015. Les économies générées par les absences en maladie permettront d'absorber cette dépense à même le budget en 2015 (02-214-02-141). L'effectif personne année de 0,09 ainsi que le budget correspondant devront être intégrés à la masse salariale au budget 2016.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-214-02-141
- Règlement d'emprunt spécifique RV-____, Poste budgétaire : ____
- Règlement « Omnibus » RV-____, résolution CE-____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire



Date : 2015/03/07

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE et CV du 7 avril 2015

PERSONNES CONSULTÉES

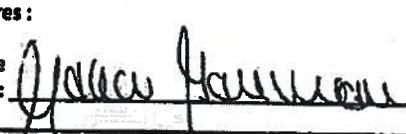
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Yves Després, DGA - Sécurité civile	Mars 2015	Validation du besoin
Yves Charette, directeur	Mars 2015	Validation du besoin
Michel Bernier, capitaine	Mars 2015	Validation du besoin
Carole Thibeault, coordonnatrice	Mars 2015	Validation du besoin/budget

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif qu'il recommande au conseil de la Ville d'autoriser les recommandations concernant le mouvement de main-d'œuvre lié au poste col bleu précisé en annexe.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexes 1 et 2

Préparé par : <u>HUGO PAPIN</u>		Titre d'emploi : <u>agent de ressources humaines</u>	
Recommandé par :			
<hr/>			
Johanne Vaillancourt Chef de service DOT-DO	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiale manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la direction :		Date : 26/03/15	
			

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
<hr/>	
Signature de la direction générale :	
	
Date : 2015/04/02	

Il est requis de procéder au mouvement de main-d'œuvre suivant :

- ⇒ **Créer un poste de brigadier ou brigadière scolaire, poste col bleu, régulier à temps partiel de 5 heures/semaine (col bleu, classe 2) à l'intersection de la rue des Hérons dans le secteur St-Jean-Chrysostome à la Direction du service de police.**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

COMITÉ DE CIRCULATION DU 23 OCTOBRE 2014

CCV-2014-01-19

Brigadiers scolaires –Ajouter un poste de brigadier : rues des Hérons/des Hérons (Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : 2014-165

Objet : Cette demande a pour objet d'ajouter un poste de brigadier 5 heures sur la rue des Hérons à l'intersection rue des Hérons à Saint-Jean-Chrysostome.

Recommandation :

Attendu l'augmentation des autobus scolaires et des automobiles qui circulent autour de l'école de l'Alizé ;

Attendu qu'il faut encadrer l'implantation d'un nouvel arrêt obligatoire sur la rue des Hérons à l'intersection de la rue des Hérons ;

Le comité de circulation donne son appui au Service de Police pour ajouter un poste de brigadier 5 heures sur la rue des Hérons à l'intersection de la rue des Hérons, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité.